



15 avril 2021

(21-3155)

Page: 1/2

Comité des marchés publics

Original: anglais

**NOTIFICATION DES LÉGISLATIONS NATIONALES EN RAPPORT
AVEC L'ACCORD SUR LES MARCHÉS PUBLICS DE 2012**

NOTIFICATION PRÉSENTÉE PAR LE JAPON

La notification ci-après, datée du 14 avril 2021, est distribuée à la demande de la délégation du Japon.

**NOTIFICATION DE LA RÉVISION DES "PRINCIPES DE BASE POUR LA PROMOTION
DES MARCHÉS PUBLICS DE PRODUITS ET DE SERVICES RESPECTUEUX DE
L'ENVIRONNEMENT" AU TITRE DE LA "LOI VISANT À PROMOUVOIR LA
PASSATION, PAR L'ÉTAT ET D'AUTRES ENTITÉS, DE MARCHÉS
PUBLICS DE PRODUITS ET DE SERVICES RESPECTUEUX
DE L'ENVIRONNEMENT"**

Partie présentant la notification	JAPON
Fondement juridique	<input checked="" type="checkbox"/> Article XXII:5 de l'AMP de 2012 <input type="checkbox"/> Décision du Comité sur les prescriptions en matière de notification au titre des articles XIX et XXII:5 de l'AMP révisé (paragraphe 1 du document GPA/113 , Annexe A de l'Appendice 2, pages 438 et 439)
Intitulé du texte juridique notifié	Principes de base pour la promotion des marchés publics de produits et de services respectueux de l'environnement au titre de la Loi visant à promouvoir la passation, par l'État et d'autres entités, de marchés publics de produits et de services respectueux de l'environnement
Lien vers le texte juridique	http://members.wto.org/crnattachments/2021/GPA/JPN/21_2723_00_e.pdf http://www.env.go.jp/policy/hozen/green/g-law/archive/bp/r2bp_en.pdf
Situation de la notification	<input type="checkbox"/> Première notification (nouvelle législation nationale) <input type="checkbox"/> Changement, modification ou révision du texte juridique notifié <input checked="" type="checkbox"/> Remplacement ou consolidation du (des) texte(s) juridique(s) notifié(s)
Références des notifications précédentes	GPA/LEGIS/JPN/3 ; GPA/LEGIS/JPN/1
Brève description du texte juridique notifié	
Les "Principes de base pour la promotion des marchés publics de produits et de services respectueux de l'environnement" (ci-après "la politique de base") ont été adoptés à la réunion du Cabinet tenue en février 2001, sur la base de la "Loi visant à promouvoir la passation, par l'État et d'autres entités, de marchés publics de produits et de services respectueux de l'environnement", qui est entrée en vigueur en janvier 2001.	

Le 19 février 2021, la modification s'agissant des articles désignés faisant l'objet de marchés publics en vertu de la politique de base, y compris l'ajout de 2 articles, la division d'un article (automobile) en 6 articles et la révision des critères d'évaluation individuels à prendre en considération pour 41 articles, a été adoptée à une réunion du Cabinet.

Le texte de la politique de base révisée peut s'obtenir sur le site Web du Ministère de l'environnement, dont les adresses sont indiquées ci-après:

- <http://www.env.go.jp/policy/hozen/green/g-law/kihonhoushin.html> (en japonais)
- <http://www.env.go.jp/en/laws/policy/green/index.html> (en anglais).

Langue(s) du texte juridique notifié	Japonais et anglais
Date d'adoption	19 février 2021
Entrée en vigueur	19 février 2021
Autres renseignements	
Organisme ou autorité responsable	Division de l'environnement et de l'économie Secrétariat du Ministre Ministère de l'environnement Téléphone: +81-3-5521-8229 Fax: +81-3-3580-9568